

Liberté Egalité Fraternité

République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION Nº 2022-236

Approuvant la signature du marché de nettoyage des locaux communaux avec la société SN PERFECT

Le Maire de la Ville de Marcoussis,

VU l'article L2122-22 4ème du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique, notamment les articles L2123-1 et R2162-13 et suivants ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDERANT la nécessité de faire procéder au nettoyage des locaux communaux, notamment des locaux scolaires ;

CONSIDERANT qu'à l'issue d'une procédure de mise en concurrence adaptée, il est apparu que la société SN PERFECT présentait l'offre la mieux disante au vu des critères de pondération énoncés dans le cahier des charges ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

Un marché public de service relatif au nettoyage des locaux communaux est signé avec l'entreprise SN PERFECT sise 11 rue Henri Becquerel à MITRY-MORY (77290).

ARTICLE 2

La période d'exécution est d'un an (du 1^{ER} novembre 2022 au 31 octobre 2023). Il pourra être reconduit expressément une fois.

ARTICLE 3

Le marché est attribué à la société SN PERFECT conformément aux montants indiqués dans l'Annexe financière du CCAP.

Prix TTC	Désignation	Sn Perfect
PF	Nettoyage des locaux scolaires (Acacias, Orme et Etang neuf) et nettoyage de toute la vitrerie des bâtiments communaux	60 435.96
PU 1	Nettoyage de la salle du Château sur bon de commande le samedi matin – prix unitaire de l'intervention	46.83



Liberté Egalité Fraternité

République Française - Département de l'Essonne

PU2	Nettoyage de la salle du Château sur bon de commande le dimanche matin – prix unitaire de l'intervention	88.27
PU 3	Nettoyage de la salle de l'Orangerie sur bon de commande le samedi matin – prix unitaire de l'intervention	36.40
PU 4	Nettoyage de la salle de l'Orangerie sur bon de commande le dimanche matin – prix unitaire de l'intervention	68.62

L'option vitrerie est retenue pour un montant de 2181.56€ HT soit 2617.87€ TTC.

ARTICLE 4

La dépense sera inscrite au Budget Ville.

ARTICLE 5

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 6

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame le Receveur Municipal.

Fait à Marcoussis, le 25 octobre 2022

Le Maire Olivier THOMAS

